



VARENNES

APPEL D'OFFRES

PROJET : Démolition, déconstruction et décontamination des bâtiments – Chemin de la Baronnie

N° DOSSIER : DG-BP-2021-001

La Ville de Varennes a l'intention de faire démolir, déconstruire et décontaminer les deux bâtiments qui sont situés au 3886 et au 3910, chemin de la Baronnie à Varennes.

Les travaux doivent obligatoirement débuter à compter de la date du dégel (décrétée par le MTC) après l'ordre de la Ville qui sera donné après l'octroi de contrat prévue le 8 mars 2021 et se terminer au plus tard le 18 juin 2021.

Ce contrat clé en main comprend, sans s'y limiter, la démolition, la déconstruction et la décontamination des bâtiments (incluant tous les bâtiments accessoires, les fosses septiques, la piscine, le pavage, les ouvrages de béton, etc), et le nivellement de terrain pour rendre le tout prêt à construire.

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux implicites et non spécifiquement décrits, mais nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

L'entrepreneur est responsable de la coordination avec tous les intervenants et les professionnels qu'il aura proposés de façon à assurer l'exécution et la réalisation complète du projet.

Tel que stipulé à la section 7.00 du formulaire de soumission, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville. Le défaut de fournir l'un des documents demandés pourrait entraîner le rejet de la soumission.

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO au www.seao.ca à compter du **9 février 2021**.

De plus, les soumissions devront être déposées en deux (2) exemplaires (1 original et 1 copie) et être accompagnées également des documents suivants :

L'original de la garantie de soumission représentant au moins 10 % du montant total de la soumission (avant taxes) émise sous l'une ou l'autre des formes suivantes :

- un chèque certifié, un mandat-poste ou une traite bancaire, tiré d'une Institution Financière et fait à l'ordre du DONNEUR D'ORDRE. Cette garantie doit être encaissable au Québec, sur demande
- un cautionnement émis par une Institution Financière et établi sans réserve en faveur du DONNEUR D'ORDRE, conforme au modèle reproduit à l'annexe 4.01 A du Formulaire de Soumission;
- une lettre de garantie irrévocable émise par une Institution Financière, conforme au modèle reproduit à l'annexe 4.01 B du Formulaire de Soumission. Elle doit être encaissable au Québec, sur demande. Le DONNEUR D'ORDRE doit en être bénéficiaire.

Pour toute information supplémentaire, veuillez prendre connaissance de tous les documents avant de demander des précisions et soumettre vos questions par courriel à l'adresse bureau.projets@ville.varennesc.ca. Les soumissionnaires sont invités à transmettre leur demande de renseignement dans les 7 jours de la publication de l'avis d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées à la réception de l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, **avant 11 h 00, vendredi le 5 mars 2021**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture à la salle du Conseil de la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne pourrait encourir aucune responsabilité, ni devoir assumer aucun frais d'aucune sorte à l'égard des soumissionnaires. De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 9 février 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA